



CONSEIL DE LA COORDINATION

Délibération du 4 Novembre 2022

PV et liste émargement en annexes

Vu les statuts, particulièrement les articles 2 et 11 ;

Le Conseil d'administration de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin est appelé à statuer sur sa participation à un collectif informel lancé en début d'année 2022 par plusieurs groupements syndicaux et associatifs pour travailler sur la gestion de l'eau dans le département de la Vendée.

- Considérant les difficultés de fonctionnement rencontrées dans ce collectif, marquées notamment par des réactions irrespectueuses des personnes, de la part de certains participants ;
- Considérant les désaccords persistants quant à la définition du périmètre du travail à conduire dans le cadre de ce collectif, et la volonté de certains de se focaliser sur le sujet des réserves de substitution du Sud-Vendée ;

Le Conseil de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin décide de mettre fin à sa participation à ce collectif.

Il réaffirme cependant sa volonté de continuer à échanger sur l'ensemble des sujets liés à la gestion de l'eau, dans un cadre qui reste à construire en coopération avec les partenaires intéressés par une démarche de fond s'inscrivant dans un cadre non dogmatique et respectueuse de la diversité des analyses.

Fait à Niort,

Le 11 avril 2023

Luce Martin, présidente